



AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE

AVIS DE MOTION POUR LA CITATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LOURDES À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL

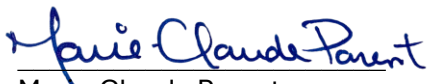
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Girardville,

QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 septembre 2025, en vue de l'adoption d'un **règlement visant la citation de l'église Notre-Dame-de-Lourdes**, située au 163, rue Principale, à titre d'immeuble patrimonial.

QUE cette citation a pour objectif de reconnaître et de protéger les valeurs patrimoniales de l'église, tant sur les plans historique, architectural que social. Permettant également de garantir la préservation de ses caractéristiques significatives tout en offrant un cadre pour la réalisation de projets de mise en valeur ou de reconversion.

QU'une **séance de consultation publique**, animée par le Conseil local du patrimoine, se tiendra le **21 octobre 2025 à 19 h**, à l'**église Notre-Dame-de-Lourdes**. Tous les citoyens et citoyennes sont invités à y participer afin de discuter des implications de cette citation et de poser leurs questions.

Donné à Girardville, ce 10 septembre 2025.


Marie-Claude Parent
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Girardville, MRC de Maria-Chapdelaine, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat d'avis public portant sur la *modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal*, conformément à la loi, en affichant et publiant une copie de cet avis public, à chacun des endroits suivants :

- le babillard de l'édifice municipal,
- le site Internet.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Girardville, ce 10 septembre 2025.



Marie-Claude Parent

Adjointe à la direction, greffière-trésorière adjointe